



Procédure de mise en liberté provisoire

Par **nanou61**, le **05/05/2011** à **18:52**

Mon mari est actuellement écroué en mandat de dépôt et a la suite de son incarcération il a fait auprès de la juge une demande de mise en liberté provisoire mais aucune réponse ne lui a été apporté.

Cependant l'on m'a informé qu'il y avait un délai obligatoire de réponse et que si elle ne répondait pas il y avait un vice de procédure.

Par conséquent qu'est ce que ce vice de procédure nous ouvre comme droit? Cela peut t'il joué sur une éventuelle liberté ?

En espérant obtenir une réponse car nous sommes vraiment dans le flou

merci d'avance